



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **BILAN MOBILITÉ 2021**

**PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION DE  
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE PUBLIC**



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Sommaire

## **1. Rappels juridique et réglementaire**

## **2. Prise en compte des situations individuelles**

- a. Rappels sur la campagne de mobilité 2021
- b. Sollicitations reçues par le bureau de gestion dans le cadre des délais de candidature

## **3. Bilan chiffré**

- a. Les postes publiés
- b. Les résultats de la mobilité par publication
- c. Les résultats de la mobilité des titulaires
- d. Les recours suite aux résultats de la mobilité

## **4. Calendrier 2022**

# 1. Rappels juridique et réglementaire

Principes fixés par la loi du 6 août 2019, désormais code général de la fonction publique

Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires

Lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels d'enseignement et d'éducation (note de service SG/SRH/SDCAR/2020-31 du 16 janvier 2020)



## 2. Prise en compte des situations individuelles

### 2.a. Rappels sur la campagne annuelle de mobilité 2021

- **Date limite** de dépôt des candidatures fixée au **29 janvier 2021**.
- Conformément aux lignes directrices de gestion, l'agent amené à constater :
  - une **erreur matérielle** dans la saisie de sa candidature,
  - ou une **impossibilité avérée** de fournir certaines pièces justificatives,doit informer le service auprès duquel il a déposé son dossier de candidature/transmettre les pièces à l'administration au plus tard le **19 février 2021**.
- L'administration étudie si ces éléments peuvent être pris en compte.
- **Une situation nouvelle ou un complément de dossier d'une pièce omise par l'agent** n'entre pas dans le champ de cette tolérance et ne rouvre pas le délai de dépôt des candidatures.
- Ne sont examinées que les candidatures justifiées et transmises dans les délais énoncés.

## 2. Prise en compte des situations individuelles

### 2.b. Sollicitations reçues par le bureau de gestion dans le cadre des délais de candidature

- Pour les trois corps, **230 demandes** ont été formulées auprès de l'administration, dont :
  - **122** venant du corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (**PCEA**),
  - **98** venant du corps des professeurs de lycée professionnel agricole (**PLPA**)
  - **10** venant du corps des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole (**CPE**).
- L'administration **a répondu à la totalité des sollicitations reçues**. 85% portaient sur des demandes d'explications relatives au barème reçu.
- Conformément à la note de service, **les situations individuelles spécifiques peuvent être portées à la connaissance de l'administration par tout moyen** dans les délais de candidatures ou au plus tard le 19 février 2021.
- **Des réunions avec chacune des organisations représentant le personnel ont été organisées pour évoquer les situations des agents dont elles avaient reçu un mandat.**

## 3. Bilan chiffré

### 3.a Les postes publiés

Pour les trois corps, **2 371 postes ont été publiés** dont 1 951 susceptibles d'être vacant :

Corps	Nombre de postes publiés	Dont Vacant	Dont susceptibles d'être vacant	%
PCEA	1207	190	1017	15,7
PLPA	985	220	765	22,3
CPE	179	10	169	5,5



## 3. Bilan chiffré

### 3.b. Les résultats de la mobilité par publication

Nombre d'agents mutés à la 1 <sup>ère</sup> publication			
Corps	Nombre d'agents mutés	Dont en 1 <sup>ère</sup> affectation	%
PCEA	143	65	45,4
PLPA	130	58	44,6
CPE	13	3	23

  

Nombre d'agents mutés à la 2 <sup>ème</sup> publication			
Corps	Nombre d'agents mutés	Dont en 1 <sup>ère</sup> affectation	%
PCEA	40	15	37,5
PLPA	30	14	46,7
CPE	10	6	60

## 3. Bilan chiffré

### 3.c Les résultats de la mobilité des titulaires

#### PCEA

183 agents mutés

+ 40 %  
/2020

Dont priorités  
légalés  
26 %

Dont 53 % de  
femmes et 47 %  
d'hommes

350 candidatures  
soit  
52 % de satisfaction

#### PLPA

160 agents mutés

+ 11  
%/2020

Dont priorités  
légalés  
26 %

Dont 46 % de  
femmes et 54 %  
d'hommes

277 candidatures  
soit  
58 % de satisfaction

#### CPE

23 agents mutés

+ 109  
%/2020

Dont priorités  
légalés  
30 %

Dont 30 % de  
femmes et 70 %  
d'hommes

51 candidatures  
soit  
45 % de satisfaction



## 3. Bilan chiffré

### 3.d Les recours suite aux résultats de la mobilité

- **37 recours** ont été adressées au bureau de gestion
- Majoritairement (86,5%), il s'agissait de **demandes d'explications suite à une non-mutation** (32 recours)
- **Tous les recours ont fait l'objet d'une réponse aux agents**
- **L'absence de mobilité était justifiée par :**
  - Un poste non vacant,
  - Un barème insuffisant,
  - Un absence de double-compétence validée par l'inspection.



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 4. Calendrier

### 4. Le calendrier 2022

Date limite de transmission des candidatures : 27 janvier 2022

Date de la première publication : 8 avril 2022

Date de la seconde publication : 29 avril 2022